

Fiche d'information

Référence	N° 254	Date	07.01.2014
Objet	Nouvelles localisations dentaires		

Type	☐ Technique	☐ Pratique	☒ Communication	☐ Livraison
Destinataires	☒ Éditeurs	☒ Équipementiers	☐ OCT	☐ CIS
Produits	Facturation : ☒ CDC Editeurs ☐ CDC OCT ☐ FSV agrément ☐ FSV exploitation ☐ SCOR	Référentiels : ☒ Dispositif Intégré ☐ Terminal lecteur ☐ TLA ☐ Lecture Vitale ☐ Télémise à jour	Produits d'infrastructure : ☐ ATSAM ☐ SrvSVCNAM ☐ GALSS Services en Ligne : ☐ CDR ☐ Espace pro	Téléservices intégrés : ☐ HRi ☐ DMTi ☐ AATi ☐ FTE Acquisition des droits : ☐ API de Lecture
Secteur	☒ Libéral		☐ Hospitalier	
Professionnels de Santé concernés	☒ Médecins ☐ Sages-femmes ☒ Chirurgiens-dentistes ☐ Pharmaciens ☐ Laboratoires	☐ Auxiliaires médicaux ☒ Centres de Santé ☐ Fournisseurs ☐ Transporteurs	☐ Établissements publics ☐ Cliniques privées ☐ ESPIC	
Prise en compte	☐ Facultative	☒ Obligatoire		

Contexte

La mise en œuvre de la CCAM dentaire introduit de nouvelles valeurs de localisation dentaire utilisables par le Professionnel de Santé.

Il s'agit des numéros de quadrant.

Ces nouvelles valeurs sont utilisables avec la mise en place de la CCAM-Dentaire.

LPS concernés

La présente fiche concerne tout logiciel PS permettant de facturer des actes CCAM-Dentaire, correspondant aux versions **Addendum 6 et antérieures** du Cahier des Charges Editeurs SESAM-Vitale 1.40.

Objet de la fiche

La présente fiche précise ces nouvelles valeurs telles que présentées dans le Cahier des Charges Editeurs SESAM-Vitale 1.40.

Fiche d'information

Evolution du CDC SESAM- Vitale

Les localisations dentaires sont décrites dans le Cahier des Charges Editeurs SESAM-Vitale 1.40 addendum 6 qui est donc modifié comme suit dans le §2.3 Groupe 2200 de l'annexe 1-A0.

Légende Les modifications apportées par rapport au CDC-Editeurs sont :

- **surlignées en jaune** pour les ajouts
- ~~en texte barré bleu~~ pour les suppressions :

Les modifications par rapport à la précédente version de la fiche sont surlignées en gris.

.../...

2200

Groupe LISTE DES DENTS TRAITEES (acte CCAM)

.../...

Numérotation des dents

La numérotation des dents à utiliser se conforme à la norme ISO 3960-1984 et permet de numéroter chaque dent ainsi que les sextants et les maxillaires.

Numérotation des dents :

- 1er caractère : indication du quadrant : 1 à 4 pour les dents définitives, 5 à 8 pour les dents de lait
- 2ème caractère : localisation de la dent dans un même quadrant : de 1 à 8.

Numérotation sextants et maxillaires :

01	maxillaire supérieur
02	mandibule (maxillaire inférieur)
03	Sextant supérieur droit
04	Sextant antéro-supérieur
10	Quadrant supérieur droit
20	Quadrant supérieur gauche

05	Sextant supérieur gauche
06	Sextant inférieur gauche
07	Sextant antéro-inférieur
08	Sextant inférieur droit
30	Quadrant inférieur gauche
40	Quadrant inférieur droit

Ces précisions concernant la numérotation des dents sont données à titre indicatif. Le logiciel n'est pas tenu d'implémenter de contrôle sur la validité du n° de dent saisi par le Professionnel de Santé.

Les contrôles portant sur les n° de dents des prestations CCAM sont spécifiés par les règles RC14 et CC5.

.../...